

Les principaux ouvrages imprimés par eux sont : *Y! Histoire des Juifs*, de Flavius Josèphe, traduction d'Arnaud d'Andilly, 5 vol. in-12, Trévoux, 1672; *l' Abrégé chronologique de l'histoire de France*, de Mezeray, 9 vol. in-12, 1674, sous la rubrique à' Amsterdam ; les *Réflexions sur les vérités évangéliques contre les passages corrompus par les tarducteurs (sic) de Mons*, parleP. Maximin d'Aix, in-4, Trévoux, 1681; le *Morale enchanté de Balthasar Bekker*, 7 vol. in-12, en 1694-1696, sous la rubrique d'Amsterdam., etc.

III. PIERRE LE ROUGE.

Le duc du Maine, en vertu de la donation à lui faite par Mademoiselle de Montpensier, le 2 février 1682 , entra après sa mort en possession de la Dombes, et transporta, en 1696, à Trévoux le parlement qui, jusque là, avait siégé à Lyon par emprunt de territoire. M. de Montezan, premier président du Parlement, voyant le peu de soin que donnait à l'imprimerie André Molin, successeur de Jean, écrivit à ce sujet à M. de Malézieu, lors chancelier de Dombes. Molin mit enjeu tous les ressorts qu'il put faire jouer pour que la lettre de M. de Montezan restât sans effet. Celui-ci fit ressortir de nouveau tous les avantages dont jouirait la souveraineté avec une imprimerie sérieusement établie, et dit de plus qu'on ne devait avoir aucun égard au privilège de Molin, qui « en avoit fait une fausse parade pour en abuser et « travailler à Lyon comme s'il avoit habité Trévoux (1). » En conséquence, le duc du Maine donna un privilège à Pierre le Rouge, le 20 février 1697, enregistré le 18 juillet suivant.

La teneur de ce privilège lui donnait toutes les garanties désirables pour fonder un établissement prospère. « Luy permettons, dit-il, à l'exclusion de tous autres, d'avoir des presses et caractères ; d'imprimer, faire imprimer en tel volume, marge et caractère qu'il avisera bon être, tous bons livres généralement de quelques sciences, arts libéraux ou mécani-

(1) Arch. de l'Empire, E. 2 6661.